

100040301
JP/JP/

COMMUNE DE ORTALE

AVIS DE CREATION

DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 21 mars 2019

Suivant acte reçu par Maître Julie-Anne PAOLETTI, notaire à ROGLIANO (Haute-Corse) Pian delle Borre, Macinaggio.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

-Au profit de :

Monsieur Jean-François **SENAC**, expert, époux de Madame Annie Josette **GUILLABERT**, demeurant à CARPENTRAS (84200) 330 chemin de St André.
Né à MARSEILLE (13000), le 25 juin 1946.

Monsieur Pierre Robert **LE GOFF**, architecte, demeurant à CARPENTRAS (84200) 26 rue de la Mayre.

Né à MARSEILLE (13000), le 20 août 1947.

Divorcé de Madame Nicole Huguette Bernadette **SAUVAIRE**, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de CARPENTRAS, le 24 juin 2009, et non remarié.

Concernant le bien immobilier ci-dessous désigné :

Désignation :

A ORTALE (HAUTE-CORSE), Lieudit LA RENA.

Une parcelle de terre.

Cadastrée :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
	A	240	LA RENA	11a 43ca	Friches

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : julie-anne.paoletti@notaires.fr

(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)